

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE : 24/01/94
N0 DE DEPOT : 1206
R.C.S. LYON : 307 047 696
N0 DE GESTION: 76 B 00823

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----
BABYLONE BUREAU D ETUDES

20 DERUELLE (BD EUGENE)
69003 LYON

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Deux pièces

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS - ORGANES DE CONTROLE (modif.)
Délibération - Décision

L'ORIGINAL DELIVRE PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE COMPOSITE UN LIERE ROUGE

BABYLONE AVENUE - BABYLONE SA

Société Anonyme au capital de 1 085 400 Francs
Siège : 20 bd eugène Deruelle 69003 LYON
R C S : LYON B 307 047 696

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 DECEMBRE 1993 à 15H

Les actionnaires se sont réunis à Rungis, en assemblée générale ordinaire sur convocation du Conseil d'administration.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par chacun des actionnaires et les mandataires d'actionnaires représentés, lors de leur entrée en séance.

- Monsieur Charles LAMBERT, Président du Conseil d'administration, es qualité, préside la séance.

Messieurs SUTER et LEROUX, qui sont les deux plus forts actionnaires présents et acceptant, remplissent les fonctions de scrutateurs.

Le Président et les scrutateurs désignent M SUTER comme secrétaire du bureau.

L'assemblée constate que les membres du bureau remplissent les conditions légales et statutaires et qu'ils acceptent leurs fonctions.

Les scrutateurs ont alors procédé à la vérification de la feuille de présence qu'ils ont certifiée exacte et d'où il ressort que les actionnaires présents ou représentés possèdent le nombre d'actions requises pour la validité des délibérations.

Le quorum étant atteint, le Président déclare que l'Assemblée peut valablement délibérer.

L'assemblée donne acte au Président de la régularité de la convocation.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour contenu dans les lettres de convocation :

Nomination d'un commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur TRAPPADOUX décédé et nomination d'un commissaire aux comptes suppléant

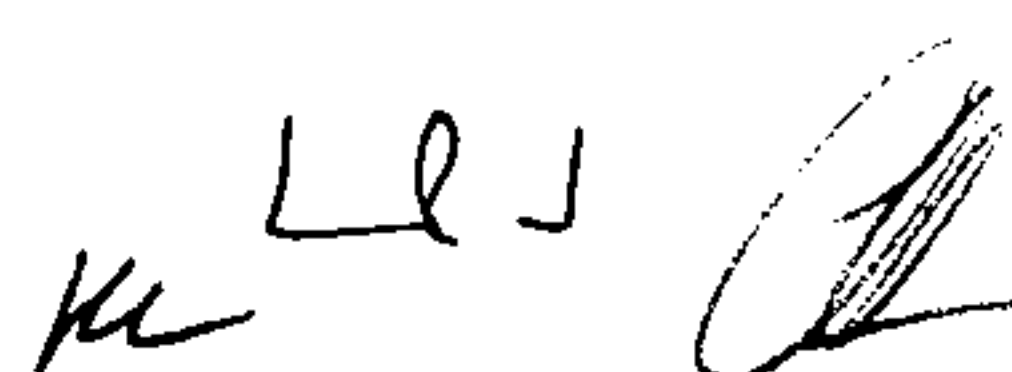
Pouvoirs à donner,

Questions diverses

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir été informés du décès de Monsieur **Jean-Louis TRAPPADOUX** Commissaire aux comptes, décide de nommer Monsieur **Gérard FAYASSE** en remplacement et de désigner comme commissaire aux comptes suppléant Monsieur **Jean-Luc LAUDIGNON**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité



DEUXIEME RESOLUTION

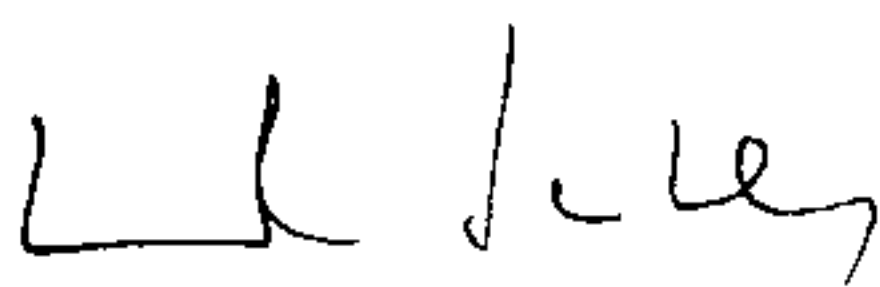
L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à

Le Président Monsieur Charles LAMBERT



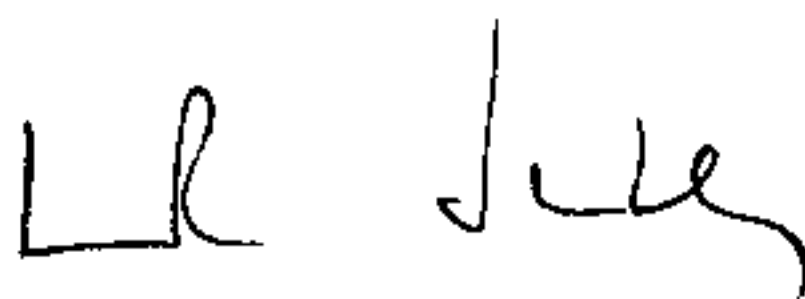
Les scrutateurs : Monsieur



Monsieur



Le Secrétaire : Monsieur



BABYLONE AVENUE - BABYLONE SA

Société Anonyme au capital de 1 085 400 Francs
Siège : 20 bd eugène Deruelle 69003 LYON
R C S : LYON B 307 047 696

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 FEVRIER 1993 A 15 HEURES 30 A PARIS 9me 6 RUE HALEVY

Les administrateurs se sont réunis au siège de l'établissement secondaire de la Société

Liste des administrateurs présents :

Monsieur Charles LAMBERT,
Monsieur Hugues LEROUX,
Monsieur Hans R.A. SUTER,

 Monsieur Bernard CHAMUSSY ayant donné pouvoir à Monsieur LAMBERT,
~~Monsieur Paul RAMBERT ayant donné pouvoir à Monsieur SUTER.~~

Le nombre d'administrateurs requis pour la validité des délibérations étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Charles LAMBERT, Président.

I - NOMINATION DE Monsieur BERNARD CHAMUSSY ADMINISTRATEUR AU POSTE DE DIRECTEUR GENERAL

Monsieur le Président indique au Conseil que Monsieur Bernard CHAMUSSY exerce les fonctions de Directeur Général depuis le 1er janvier 1993

Après en avoir délibéré, Le Conseil déclare accepter cette nomination pour la durée de son mandat restant à courir.

Monsieur CHAMUSSY déclare accepter ces fonctions et remplir les conditions légales et statutaires.

II - DELEGATION DE POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Le Conseil d'administration délègue à Monsieur LAMBERT tous pouvoirs à l'effet de :

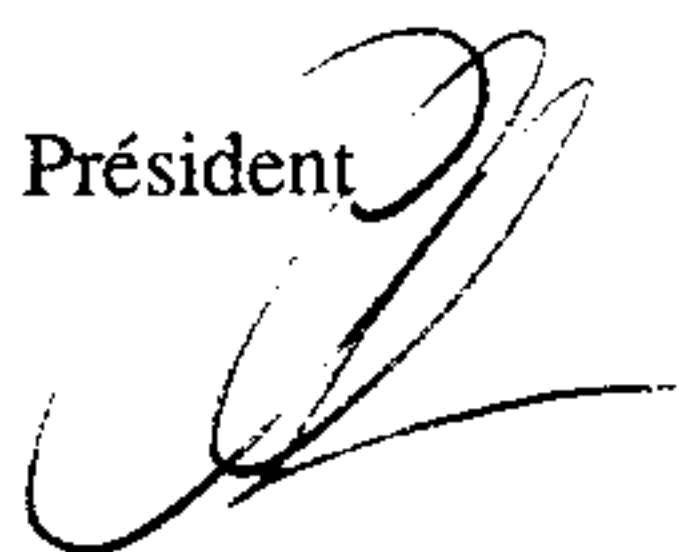
- remplir toutes formalités auxquelles peut donner lieu la nomination des administrateurs,
- modifier l'immatriculation de la société au registre du Commerce s'il y a lieu,
- aux effets ci-dessus, signer tous les actes et pièces, faire toutes déclarations, et généralement faire le nécessaire.

III - POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait du présent procès verbal pour accomplir toutes formalités.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et après lecture, le présent procès verbal a été signé par le Président et les administrateurs présents.

Le Président



Les administrateurs

